

Pas le temps de répondre aux interrogations des pompiers du 95 j'ai aqua-poney cet été...



Chers collègues,

En date du **15 Juin 2023** nous interpellions le Président du Conseil d'Administration du SDIS 95, monsieur STREHAIANO au sujet de la mise en place de la prime dite de « pouvoir d'achat ». Malheureusement, au sein de la fonction publique territoriale cette fameuse prime est soumise à une décision de l'organe délibérant : c'est pour cela que nous nous sommes adressés au payeur départemental.

Néanmoins, comme à son habitude (demande prime 1<sup>er</sup> mai), son silence en dit long sur l'estime qu'il a de **VOUS** et du **syndicat SUD SDIS 95**.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande : Ainsi nous souhaitons son versement avant fin 2023. A hauteur de sa valeur maximum (soit 800 euros bruts), pour tous les agents du SDIS 95, SPP comme PATS et contractuels, remplissant les conditions d'attribution (rémunération brute mensuelle inférieure à 3250 euros).

De nombreux agents sont concernés. Quand il s'agit de faire des économies la réactivité de l'administration est fulgurante. En revanche, lorsqu'il s'agit de redonner une certaine attractivité par le pouvoir d'achat de ses agents la réaction se fait attendre.